

Lundi 11 mars 2024

Département de l'économie et de la  
formation  
Place de la Planta 1  
CP478  
1951 Sion

Concerne : détermination du parti vert'libéral sur l'avant-projet de loi sur Loi sur la stratégie  
aéronautique cantonale et sur la société de gestion et d'exploitation de l'aéroport de Sion

Monsieur le Conseiller d'Etat,  
Madame, Monsieur,

Le juste équilibre entre le développement économique et le respect de l'environnement est depuis toujours un *Leitmotiv* des Vert'libéraux. Par la présente, le PVL vous transmet sa détermination sur la vision du développement de l'aéroport de Sion, et l'avant-projet de loi y relative.

### **Impact économique**

#### **a) Le développement « qualitatif »**

Selon l'étude de l'Institut de recherche en tourisme de la HES-SO Valais-Wallis (ITO), l'aéroport de Sion permet le maintien de 664 EPT. Pour les Vert'libéraux, il est important d'assurer ces emplois, en particulier ceux dédiés à la recherche et à l'innovation.

Afin d'évaluer l'intérêt du développement de l'aéroport de Sion, il convient d'analyser les chiffres. A défaut d'énumérer le nombre de passagers comptabilisé en 2019 pour les vols en lignes et charters, le rapport explicatif permet toutefois quelques déductions.

Tout abord, en partant du principe qu'il y a 2 mouvements par aéronef (atterrissage et décollage) et qu'il y a au moins un passager par engin pour l'aviation d'affaires, les vols de plaisance et les vols d'hélicoptères, il peut être déduit que les vols de ligne et charters englobaient en 2019 un maximum de 7'371 passagers, soit 113 par avion.

A l'horizon de 10 ans, le scénario dit « de base » prévoit 35'045 passagers pour les vols de ligne et charters, pour 484 avions, soit une moyenne de 72 passagers par avion. Pour le scénario dit « haut », 63'332 passagers sont envisagés pour cette catégorie, pour 694 avions, soit une moyenne de 91 passagers par avion.

Ainsi, dans les deux meilleurs scénarios projetés et souhaités, on augmenterait davantage le nombre d'avions que le nombre de passagers, ce qui contredit l'affirmation d'un développement qualitatif.

#### **b) Rentabilité et impact sur le tourisme**

Il est aujourd'hui difficilement imaginable que l'aéroport de Sion devienne rentable. Si les trois contraintes opérationnelles devaient être levées – ce qui n'est pas encore acquis – le seuil de rentabilité serait à 71'000 passagers. Par rapport aux chiffres pré-Covid de 2019, cela correspondrait à une augmentation de 172%. Peu de modèles économiques suivent de telles tendances.

Hormis les vols de plaisance et du sauvetage qui impliquent directement les Valaisannes et Valaisans, la tendance actuelle montre que l'aéroport sédunois, en matière de venues d'étrangers sur territoire valaisan, tire son bénéfice de l'aviation d'affaires plutôt que des touristes. Ceci était particulièrement perceptible lors de la relance économique après-Covid, lorsqu'un report naturel de l'aviation de ligne à l'aviation d'affaires fut perçu.<sup>1</sup> **Il n'y a donc aucune garantie que le développement de l'aéroport de Sion attire à l'avenir plus de touristes, et non plutôt une majorité de jets privés.**

Au niveau de l'impact sur le tourisme, à ce jour, celui-ci est déjà questionnable. Selon le rapport de la HES-SO Valais-Wallis, sur les 75 millions de francs de retombées économiques, seuls 3 finissent dans les caisses du tourisme. A la vue de ce chiffre et constatant que les autorités communales et cantonales ne souhaitent pas développer les compagnies low cost (ce qui est à saluer), **il est très probable que le développement de l'aéroport de Sion amène majoritairement de riches touristes fortunés.** Les Vert'libéraux ne partagent pas du tout ce modèle économique de tourisme. Plutôt que d'investir beaucoup d'argent pour peu de personnes, il serait par exemple préférable de développer les accès en transports publics vers nos stations, ce qui aurait un impact sur une plus large tranche de touristes potentiels.

### Impact écologique

#### **a) Des notions propres au greenwashing**

Les termes utilisés dans la communication commune du canton et de la ville de Sion laissent songeurs. En effet, des notions comme « trafic aérien durable » et « développement durable du trafic aérien » ont été utilisées.

Or, l'aviation actuelle est loin d'être durable, avec l'utilisation de carburants nocifs pour le climat. Les recherches les plus avancées à ce stade sont vraisemblablement celles menées par l'entreprise Synhelion AG, dont le but est de remplacer la consommation de carburants fossiles de la moitié des jets suisses par des carburants synthétiques d'ici 2030. **Ainsi, à l'horizon de 10 ans, il est impossible de voir des avions (principalement de flottes étrangères) se poser à l'aéroport de Sion sans polluer.**

Quant aux avions électriques, ils sont possibles uniquement pour les petits appareils, car le poids des batteries empêche tous vols commerciaux d'envergure. Ce sont pourtant ceux-ci qui sont concernés avec le développement de l'aéroport de Sion.

#### **b) Quid de la neutralité carbone 2040 ?**

Le canton souhaite obtenir la neutralité carbone d'ici 2040. Aussi, dans sa stratégie énergétique cantonale 2060 présentée le 29 avril 2019, le Conseil d'Etat s'est engagé à diminuer de 34% la consommation d'énergie pour la mobilité. Il est peu probable que la pollution inhérente aux mouvements aériens prévus avec le développement de l'aéroport de Sion soit intégrée dans ce calcul, alors qu'elle est pourtant partie intégrante des rejets nocifs sur notre territoire.

Sachant que la partie la plus polluante d'un séjour touristique est l'accès/le déplacement, une telle politique semble véritablement contraire aux stratégies de politiques publiques mises en place.

### Conclusion

Le parti vert'libéral valaisan ne partage pas la vision économique très optimiste et manifestement naïve des autorités communales et cantonales. Les nombreuses contraintes, les statistiques du passé

---

<sup>1</sup> Propos du vice-président de la commune de Sion, qui se réjouissait du record de mouvements répertoriés à l'aéroport de Sion, grâce à l'expansion de l'aviation d'affaires.

ainsi que l'impact négligeable sur le tourisme valaisan permettent de conclure que le développement de l'aéroport de Sion est **une fausse bonne idée**. Quant à l'impact écologique, il demeure complètement absent de la réflexion.

**A défaut de partager une telle vision, les Vert'libéraux souhaitent obtenir des garde-fous.** Pas opposés au changement de statut et de gouvernance, nous déplorons néanmoins le manque de représentation de la population dans les décisions du Conseil d'administration de la société nouvellement créée (art. 7 de l'avant-projet de loi). En effet, au-delà de la formulation vague (le nombre de représentants devrait être clairement défini dans chaque alinéa), aucun membre d'un législatif (ni cantonal ni communal) ne siègerait dans le Conseil d'administration.

Pourtant, l'impact des nuisances et de la pollution ainsi que le développement touristique souhaité toucheront directement la population. Une formulation explicite dédiée à intégrer *a minima* des membres du législatif cantonal est donc impérative.

A titre d'exemple, le Conseil d'administration de l'aéroport de Genève comporte 1 membre de chaque parti représenté au Grand Conseil, désigné par ce dernier (cf. loi sur l'Aéroport international de Genève, art. 7). En l'état, cela correspond à 7 personnes, toutes de bords politiques différents, représentant la population dans les décisions de l'aéroport durant la législature 2023-2028.

**Ce garde-fou à ce jour inexistant est une ligne rouge pour les Vert'libéraux. A défaut, le parti se réservera le droit de s'opposer à cette loi en saisissant le référendum.** La population pourra alors elle-même définir si elle souhaite avoir son mot à dire dans la stratégie d'expansion de l'aéroport de Sion.

En vous remerciant de tenir compte de ce qui précède, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, nos salutations les plus cordiales.

Philippe Jansen, co-président PVL-VS, 079 952 02 19  
Roger Ambort, co-président PVL-VS, 079 780 82 82